

CRÈCHE PARENTALE « LE P'TIT MOUFLET »

PROJET ÉDUCATIF

Définition : Le projet éducatif définit les valeurs et les orientations visées par la crèche.

Historique

La crèche parentale « Le P'tit Mouflet » est une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901, créée à l'initiative de 2 professionnelles et de 8 familles en 1982 il y a plus de 30 ans !

Sommaire

1 Accueillir, intégrer et respecter l'enfant en tant que personne.....	2
1.1 Accueillir l'enfant et sa famille : l'adaptation.....	2
1.2 Intégrer.....	2
1.3 Respecter.....	2
1.3.1 Le respect du rythme de chacun.....	2
1.3.2 Le respect de la personnalité de l'enfant.....	3
1.3.3 Le respect des biens.....	3
2 L'enfant et sa famille dans la crèche.....	3
2.1 L'apprentissage de la séparation.....	3
2.2 Le rôle du parent au sein de la crèche.....	3
2.3 Un projet d'accueil familial.....	3
2.4 Démocratie, solidarité et responsabilité.....	3
2.4.1 L'Assemblée Ordinaire (AO).....	3
2.4.2 Le Comité d'Administration (CA).....	4
2.4.3 Les commissions.....	4
3 L'autonomie des enfants et leur ouverture au monde.....	4
3.1 Le développement psychomoteur.....	4
3.1.1 Le développement des bébés.....	4
3.1.2 Développement moteur et motricité fine.....	4
3.2 Le développement sensoriel.....	5
3.2.1 L'ouïe.....	5
3.2.2 Le toucher.....	5
3.2.3 Le goût et l'odorat.....	5
3.2.4 La lecture.....	5
3.3 Le développement « social ».....	5
4 Le collectif enfants-parent-professionnels dans la crèche.....	5
5 Les engagements individuels et collectifs.....	6
6 Le partage au centre de la vie de la crèche.....	6
6.1 Le partage culturel.....	6
6.2 L'esprit de solidarité.....	6
6.3 La vie de la crèche en dehors de la crèche.....	6

1 Accueillir, intégrer et respecter l'enfant en tant que personne

1.1 Accueillir l'enfant et sa famille : l'adaptation

En tant que crèche parentale, le « P'tit Mouflet » accueille un enfant, et également une famille toute entière. Cet accueil se prépare en amont par des communications régulières entre la famille, les professionnels et le parent chargé de l'accueil des nouvelles familles.

L'attribution d'une place se fait après que la famille :

- a pris connaissance du projet éducatif et du règlement de fonctionnement,
- a visité les locaux
- et a confirmé sa motivation à porter le projet éducatif de la crèche.

Dès les premiers contacts, **il est essentiel pour le bien être de chacun et pour le bon fonctionnement de la structure qu'une relation de confiance réciproque s'établisse entre la famille et ses interlocuteurs de la crèche.**

Le temps de l'adaptation est dédié à l'accueil de la famille. Il dure généralement 10 jours sur 2 semaines consécutives, mais peut durer plus longtemps si besoin. L'adaptation est un temps qui permet non seulement à l'enfant qui arrive de découvrir la crèche, les professionnels et les autres parents, mais aussi aux nouveaux parents de s'intégrer au collectif et de se familiariser avec le fonctionnement de la structure. Pendant le temps d'adaptation, les professionnels observent le rythme et les habitudes de l'enfant tout en dialoguant avec la famille.

Les parents sont présents les six premiers jours dans la structure ; ils peuvent ainsi se rendre compte de l'application factuelle du projet pédagogique et comprendre le rôle et les responsabilités des parents au sein de la structure. C'est aussi une période de libre choix pendant laquelle les familles peuvent modifier ou annuler le contrat.

1.2 Intégrer

La crèche est un espace de socialisation qui s'adresse à tous les enfants, quel que soit leur milieu social ou leur contexte familial. Ainsi, la crèche lutte contre toute forme de discrimination.

En tant qu'acteur majeur de la vie associative orléanaise dans le secteur de la petite enfance, le « P'tit Mouflet » a notamment vocation à participer à l'intégration des familles récemment arrivées sur le territoire orléanais. La crèche accueille principalement, mais non exclusivement, des familles habitant à Orléans. L'intégration d'une nouvelle famille au sein de la crèche est facilitée par l'attribution de parrains parmi les anciennes familles.

La crèche s'efforce autant que possible de ne pas multiplier les adaptations simultanées afin de permettre aux professionnels d'être disponibles pour l'enfant et de favoriser son intégration dans le groupe. L'équipe prépare également l'arrivée d'un nouvel enfant dans le collectif en prévenant les autres enfants.

1.3 Respecter

1.3.1 Le respect du rythme de chacun

Chaque enfant est considéré comme une personne à part entière, quel que soit son âge. Par conséquent, parents et professionnels s'attachent à respecter ses besoins et son rythme en termes de sommeil, d'alimentation et de développement en adaptant les horaires de sieste et de repas aux besoins de chaque enfant. Pour les bébés, une fiche regroupant les principales indications sur les habitudes de l'enfant est fournie par les parents et accrochée dans la cuisine afin de permettre à tous les adultes d'en prendre connaissance. La crèche s'adapte aux régimes alimentaires spécifiques des enfants (sans gluten, sans lactose, allergies alimentaires, etc.).

Le respect du rythme de développement de l'enfant se fait entre autres grâce à la pratique de la motricité libre, qui permet à chaque enfant d'être acteur de son développement moteur dès le départ. L'enfant n'est pas placé dans des situations dans lesquelles il n'est pas capable de se mettre par lui-même, afin qu'il ne se trouve pas en difficulté et développe une confiance dans ses propres facultés motrices.

Le rythme de l'enfant est également respecté dans ses activités : celles-ci sont proposées par les adultes aux enfants, qui ont le choix d'y participer ou non, seuls ou en groupe. Lorsqu'un enfant est impliqué dans une activité, sa concentration est respectée. De manière générale, l'équipe professionnelle est garante du respect des goûts et des choix de l'enfant.

1.3.2 Le respect de la personnalité de l'enfant

Les adultes accompagnent le développement émotionnel de l'enfant en respectant ses émotions, quelles qu'elles soient. Pour ce faire, les adultes utilisent des modes de communication non-violents entre eux et envers les enfants, afin de les inciter à développer des modes de communication similaires entre eux. (cf III) Les adultes tiennent compte des choix et des préférences de l'enfant quel que soit la manière dont il les exprime (par le langage, par des signes, des attitudes, des bruits, etc.).

1.3.3 Le respect des biens

Les parents aménagent la crèche en fonction des besoins des enfants, en concertation avec l'équipe professionnelle, et l'entretiennent de manière à ce que cet aménagement soit pérenne. L'espace est pensé et adapté pour permettre la motricité libre et favoriser l'autonomie des enfants. Parents, enfants et professionnels participent à l'entretien et à la préservation des jeux et du matériel pédagogique.

Le matériel est renouvelé régulièrement de manière à assurer le confort et la sécurité des enfants et des adultes. Néanmoins, dans un souci de consommation intelligente, les parents (notamment la commission « bricolage ») s'efforcent de réparer eux-mêmes ou de réemployer le matériel abîmé.

2 L'enfant et sa famille dans la crèche

2.1 L'apprentissage de la séparation

L'adaptation permet d'appréhender en douceur la séparation. La séparation du matin est un temps accompagné auquel correspond un certain rituel permettant à l'enfant d'avoir des repères stables : après avoir transmis aux professionnels les informations qu'il juge importantes, le parent explique à son enfant qu'il va partir, qui va revenir le chercher le soir et lui fait coucou à par la fenêtre. Les professionnels assurent la transition entre le départ du parent et l'entrée de l'enfant dans des activités de jeux, dans un souci de sécurisation affective de l'enfant.

2.2 Le rôle du parent au sein de la crèche

Les parents ont un rôle actif au sein de la crèche au quotidien. Lorsqu'ils viennent déposer ou rechercher leur enfant, ils peuvent rester autant de temps qu'ils le souhaitent à la crèche. Les parents peuvent accéder à tout moment aux salles d'activité, de change, et au dortoir des bébés si aucun autre enfant n'y dort. Les parents sont présents en particulier pendant le temps de leur permanence, pour s'occuper de leur enfant ainsi que des autres enfants. L'enfant apprend ainsi à « partager » son parent, et le parent, à consacrer du temps à tous les enfants. **Le temps de permanence permet de partager des moments de jeux et de vie avec son enfant à la crèche, et de le voir évoluer et interagir avec les autres, enfants et adultes.**

Lorsqu'un parent quitte la crèche à la fin de sa permanence, il doit en avertir son enfant et lui dire quand il reviendra le chercher. Quand un parent quitte la structure avec son enfant, il prévient les professionnels de son départ.

2.3 Un projet d'accueil familial

La participation à la crèche parentale est une décision familiale dans laquelle, idéalement, tous les membres de la famille sont impliqués : les parents, l'enfant, les frères et sœurs, éventuellement les grands-parents. En effet, l'implication demandée dans le cadre de la crèche est susceptible d'avoir des conséquences sur l'organisation familiale.

Les parents sont sollicités à tour de rôle pour différentes tâches logistiques (courses, ménage) selon un planning prédéfini, et doivent, en dehors de leur permanence, consacrer du temps à la crèche en s'investissant dans une commission et/ou en occupant un poste au CA. **Le « P'tit Mouflet » étant une association, son bon fonctionnement et sa pérennité reposent sur l'engagement parental bénévole.** Le temps consacré par les parents à la crèche est une façon de participer directement au quotidien de son enfant.

De son côté, la crèche s'adapte avec souplesse à l'organisation des familles en proposant un accueil à temps partiel (à partir de 2 jours par semaine, ou un jour dans le cas d'un enfant scolarisé ayant déjà fréquenté la crèche) ou à temps plein. Le temps d'accueil peut être modifié en cours de contrat sur demande des familles, si les capacités d'accueil de la crèche le permettent.

2.4 Démocratie, solidarité et responsabilité

2.4.1 L'Assemblée Ordinaire (AO)

L'AO, qui a lieu une fois par mois, est le lieu de délibération et de prise de décision au sein du collectif

parents-pros. Les décisions de l'AO sont souveraines et sont prises par vote à main levée. Chaque famille a droit à la parole, est force de proposition et possède une voix lors des votes.

Pour le bon fonctionnement et le bien être de chacun à la crèche, la présence de toutes les familles aux AO est nécessaire et obligatoire.

Si l'une d'elle ne peut exceptionnellement être présente, elle doit en informer immédiatement le secrétariat et/ou la présidence et peut donner sa voix par procuration à une autre famille qui la représentera lors des votes.

2.4.2 Le Comité d'Administration (CA)

Le CA est composé de 6 membres (un président, un vice-président en charge des salariés, un vice-président en charge de l'accueil des nouvelles familles, un trésorier, un vice-trésorier et un secrétaire) renouvelés annuellement, qui assurent la gestion administrative courante de la crèche (suivi comptable et financier, prévisionnel des présences, RH, affaires courantes, relations avec les partenaires, etc.). Le CA se réunit au moins une fois par trimestre.

2.4.3 Les commissions

La commission « stocks et menus » prépare les menus pour chaque semaine et passe les commandes de produits alimentaires, d'entretien et d'hygiène pour approvisionner régulièrement le stock. La commission « planning » gère le planning des permanences, courses et ménages grâce à un logiciel en ligne.

Les autres commissions (bricolage, couture, vie de la crèche, photos, communication, numérique, événements, projet pédagogique, etc.) permettent de mener des réflexions de fond et de mettre en œuvre des projets nécessaires à l'évolution de la crèche à court, moyen et long terme.

Pour le bon fonctionnement de la crèche et en accord avec ses valeurs et son projet d'établissement, les tâches sont assumées par l'ensemble des familles, et leur répartition se fait de manière aussi équitable que possible. Il est ainsi obligatoire et nécessaire que chaque famille s'engage à prendre des responsabilités à au moins une commission et/ou à prendre un poste au CA.

3 L'autonomie des enfants et leur ouverture au monde

Dans l'esprit des pédagogies « nouvelles » (par exemple : Montessori, Freinet, Steiner...), les adultes s'efforcent de mettre en œuvre les conditions permettant à l'enfant d'accéder, au fur et à mesure de son développement, à une autonomie de plus en plus grande dans les activités du quotidien (s'habiller/se déshabiller, se laver les mains, mettre son bavoir, manger, boire, s'endormir, mettre/enlever ses chaussures/chaussons, etc.). Dans cette perspective, il est important que l'adulte soutienne et encourage l'enfant mais ne fasse pas à sa place.

L'ensemble de l'espace est pensé de manière à favoriser cette autonomie (meubles bas, matériel de taille adaptée, etc.). Les jeux sont tenus à disposition des enfants et à leur hauteur, afin que l'enfant puisse choisir l'activité à laquelle il veut se consacrer.

Quel que soit son âge, l'autonomie de l'enfant s'acquiert grâce à la confiance que l'on accorde à sa capacité de communication. Celle-ci nécessite une observation permanente de l'enfant. Les adultes sont donc attentifs à sa gestuelle, ses mimiques, son comportement global et verbalisent la situation de communication pour lui faire comprendre qu'ils ont compris ou pas.

D'autre part, les enfants expérimentent beaucoup et ont besoin, avant l'acquisition du langage et aussi après, de se confronter physiquement les uns aux autres afin de « tester » les réactions des autres. Les parents apprennent donc à réagir à tous types de situations afin d'y répondre de manière appropriée.

3.1 Le développement psychomoteur

3.1.1 Le développement des bébés

Les enfants qui ne se déplacent pas ont leur propre espace afin d'assurer leur sécurité physique et psychique. Cet espace est toutefois ouvert sur celui des plus grands, et ils peuvent en sortir quand ils le souhaitent. Ils peuvent ainsi interagir avec les autres enfants et adultes. Leurs jouets sont adaptés à leur développement (hochets, jouets en tissus, balles, jouets sonores, etc.) et placés à leur portée. De manière générale, la crèche favorise, par la présence de miroirs, l'observation de soi qui aide les enfants à prendre conscience de leur individualité et à construire leur propre schéma corporel.

3.1.2 Développement moteur et motricité fine

Toutes les activités motrices (tirer, rouler, courir, grimper, sauter, ramper...) sont proposées avec des espaces spécifiques (structures de jeux, piscine à balles, aire de jeux extérieurs, etc.), adaptés à la mise en place d'activités variées comme des parcours de vélos. Les enfants disposent de trotteurs et ballons qu'ils peuvent utiliser librement, à l'intérieur ou à l'extérieur.

La motricité fine est stimulée au quotidien par la pratique d'activités manuelles (dessiner, déchirer, découper, coller, modeler, transvaser, etc.) ou d'activités telles que le triage, la peinture, les perles, les gommettes ... Dans la pratique de ces activités, les enfants sont amenés à manier différents ustensiles et à utiliser différentes parties du corps (mains, pieds, etc.) pour découvrir et expérimenter : l'éveil moteur est donc en lien avec l'éveil sensoriel.

3.1.3 La lecture

La lecture est une activité particulièrement importante pour le développement de l'enfant, car elle stimule son imaginaire et sa curiosité naturelle. Elle participe également activement à l'acquisition du langage, car elle est un temps de communication et d'apprentissage du vocabulaire. Des espaces calmes sont ménagés dans la crèche pour permettre la lecture d'histoires (coin bibliothèque, mezzanine, salle poissons, etc.).

3.2 Le développement « social »

La crèche parentale est un espace de socialisation de l'enfant. L'enfant y est amené à créer naturellement des liens avec les autres enfants, mais aussi avec les adultes. La confiance des enfants envers les adultes est facilitée par les relations constantes et variées avec un grand nombre de parents.

La crèche parentale est, de fait, un espace de socialisation pour les parents également.

4 Le collectif enfants-parent-professionnels dans la crèche

La crèche est fondée sur les échanges entre un triple collectif : les enfants, les parents et les professionnels. Il n'y a pas de liens hiérarchiques. Les relations se font donc de manière horizontale, dans le respect des missions et du rôle de chacun.

Les professionnels échangent avec les parents le matin pour recueillir les informations importantes sur l'enfant. Le soir, ils font un retour aux parents sur le déroulement de la journée de l'enfant en fonction des demandes des parents. Les parents peuvent rencontrer les professionnels lors de leur réunion hebdomadaire afin d'échanger sur leur enfant s'ils en éprouvent le besoin.

Les responsable et co-responsable techniques sont en relation étroite avec le CA. L'équipe professionnelle est en relation avec les commissions pour assurer le suivi de leur travail. Les professionnels sont référents du domaine pédagogique, et transmettent aux parents des conseils, des informations (sur l'enfant, la parentalité, etc.) et des suggestions d'activités ou de projets à mener avec les enfants. Parents et professionnels sont garants du projet pédagogique et du règlement de fonctionnement au sein de la crèche.

Les parents accompagnent les professionnels dans leur parcours professionnel en soutenant leurs demandes de formation, de VAE, etc.

5 Les engagements individuels et collectifs

Le collectif parents-professionnels promeut certaines valeurs au sein de la crèche, qui s'inscrivent dans une démarche éco-citoyenne. Ainsi, la crèche est engagée en faveur de l'agriculture biologique, du développement durable et des circuits courts de consommation (AMAP, producteurs locaux), dans le but de soutenir l'économie locale. La nourriture préparée par la crèche est biologique à 99%.

La crèche s'implique également dans la lutte contre la pollution, le gaspillage et pour le respect de l'environnement, via l'utilisation de produits d'entretien écologiques et de consommables lavables, le compostage, etc. La crèche s'efforce d'optimiser sa consommation énergétique. Parents et professionnels s'efforcent de faciliter et soutenir l'allaitement maternel au sein de la crèche.

La crèche participe à la vie associative de la ville d'Orléans et s'insère dans le tissu social du quartier Saint-Marceau/Cigogne.

La crèche soutient une dynamique de transmission et de partage d'expériences au sein du collectif et encourage la formation et l'autoformation (méthodes de communication, pédagogies nouvelles, sécurité et premiers secours...)

6 Le partage au centre de la vie de la crèche

La crèche est un collectif animé par un esprit de solidarité et de partage.

6.1 Le partage culturel

Tout au long de leurs permanences, les familles partagent des expériences avec les enfants en accord avec l'équipe professionnelle. Ainsi, chacun (parents et professionnels) est invité à faire découvrir aux autres une partie de son univers culturel, familial ... Il peut s'agir d'activités manuelles, musicales, de cuisine, de bricolage, de jardinage, en fonction des envies et des compétences de chaque parent et professionnel. Il peut également s'agir d'événements plus exceptionnels (fêtes, célébration de traditions, etc.). Les enfants sont ainsi amenés à faire d'autres expériences et découvrir d'autres cultures.

Par ce biais (entre autres), chacun enrichit la crèche et y laisse une trace.

6.2 L'esprit de solidarité

Au sein du collectif, la confiance est primordiale : chacun possède les coordonnées des autres familles et professionnels, ainsi que les clés de la structure. Dans le fonctionnement quotidien, chaque famille doit pouvoir compter sur les autres, notamment pour échanger ses permanences, courses ou ménages quand elle se trouve empêchée de les faire. En cas de problème grave, le collectif épaulé la famille ou le professionnel concerné et s'adapte pour pallier la situation.

6.3 La vie de la crèche en dehors de la crèche

La crèche organise régulièrement des manifestations festives le soir ou le week-end (apéritifs conviviaux, sorties, carnaval, fêtes, etc.), qui ont pour but de souder le collectif enfants-parents-pros et de permettre aux familles de partager des temps d'échange informels en compagnie de leurs enfants, y compris ceux qui ne fréquentent plus la crèche. À certaines occasions, (pique-nique de rentrée, fête de l'hiver, etc.), les anciennes familles sont également conviées.